

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. MARCHAND - Mme LEMOUZY - M. ALLAERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conseil Municipal - Séance du 24 septembre 2012 - Procès-verbal - Approbation

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal stipule que « chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ».

En application de ces dispositions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2012, annexé au rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ